Service public fédéral
Emploi, Travail et Concertation sociale

Date de validité: 01/02/2014
Dernière adaptation: 21/03/2016

2070000 Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique

Prime de fin d'année **1**
Les titre-repas **1**
Eco-chèques **1**
Pension complémentaire **2**
Frais de transport **2**

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708
Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 12 juillet 2007 (84.933)
Prime de fin d'année.
Tous les articles .
Durée de validité : 1er janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 1 juillet 2011 (105.181)
Prime de fin d'année pour les représentants de commerce.
Tous les articles .
Durée de validité : 1er janvier 2011 pour une durée indéterminée.

Les titre-repas

CCT du 20 janvier 2015 (125.908)
Accord Provincial 2013 – 2015 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale
Articles 1, 2 et 8.
Durée de validité : 1er juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Eco-chèques

CCT du 11 janvier 2010 (99.187)
Système de rémunération pour la fixation des salaires mensuels minimaux et des traitements mensuels.
Articles 1, 8, 10 et 12.
Durée de validité : 1er janvier 2010 pour une durée indéterminée, sauf l'article 10 qui est à partir du 1er janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Pension complémentaire

CCT du 1 avril 2009 (92.232)
Accord national 2009 – 2010 pour employés
Art. 1, 2 en 7 + annexe 2.
Durée de validité: à partir du 1er janvier 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 5 août 2010 (101.255)
Institution d'un "Fonds de sécurité d'existence pour le régime sectoriel de pension des employés de l'industrie chimique" et fixant ses statuts
Tous les articles + annexe.
Durée de validité: à partir du 5 août 2010 pour une durée indéterminée.

CCT du 5 août 2010 (101.256), modifiée par les CCT du 6 décembre 2012 (107.572) et 18 avril 2012 (109.445)
Institution d'un régime de pension complémentaire sectoriel pour les employés de l'industrie chimique
Tous les articles + annexes.
Modifications à partir du 1er janvier 2011 pour une durée indéterminée :
L'art 4.5 de l'annexe 1 est remplacé par l'art.2 de la CCT 107.872.
L'art 6 de l'annexe 1 est remplacé par l'art.2 de la CCT 109.445.
Durée de validité: à partir du 5 août 2010 pour une durée indéterminée.

CCT du 15 décembre 2010 (102.860)
Choix de l'organisme de pension chargé de l'exécution de l'engagement de pension complémentaire sectoriel pour les employés de l'industrie chimique telle qu'introduite par la convention collective de travail du 5 août 2010
Tous les articles.
Durée de validité: à partir du 15 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

CCT du 31 octobre 2013 (118.401)
Fixation du montant de la cotisation au "Fonds social pour les employés de l'industrie chimique" pour l'exercice 2014
Tous les articles.
Durée de validité: à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

CCT du 31 octobre 2013 (118.402)
Fixation du montant de la cotisation au "Fonds social pour les employés de l'industrie chimique
Tous les articles.
Durée de validité: à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Frais de transport

CCT du 1 avril 2009 (92.232)
Accord national 2009 – 2010 pour les employés.
Articles 1, 2 et 8
Durée de validité : 1er janvier 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 12 mai 2009 (93.479), modifiée par la CCT du 21 janvier 2014 (120.645)
Transport des employés.
Tous les articles + annexe, annexe modifié par l'annexe du CCT 120.645 à partir du 1er février 2014 pour une durée indéterminée.
Durée de validité : 1er février 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 20 janvier 2015 (125.908)
Accord Provincial 2013 – 2015 pour la transformation des matières plastiques en Flandre occidentale
Articles : 1, 2, 11 et 12.
Durée de validité : 1er juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2015.